

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

Date de convocation :  
11/10/2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

*L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,*

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO.

Formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIRS DE :**

Pascal LEROY à Jean-Paul MICHEL, Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Christian ROBACHE à Denis MARCHAND, Laurent DELPECH à Manuel DA SILVA.

**ABSENT :**

Laurent SIMON.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**AVENANT N°1 AU LOT 1 DU MARCHE N°200105 RELATIF A LA FABRICATION ET POSE  
D'ELEMENTS DE SECURISATION ET ELEMENTS DE CLOTURES**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire aménage les accès sécurisés des bâtiments, parcs, bords de marne et vallées.

Afin de maintenir la continuité du service public dans l'aménagement et l'entretien des accès sécurisés et maintenir ainsi leur bon fonctionnement, la CAMG s'est dotée d'un outil prenant en compte toutes ces problématiques.

Depuis le démarrage du marché en juillet 2020, la CAMG a intégré de nouveaux périmètres et engagé l'entretien et la sécurisation de plusieurs sites sur le territoire.

En cette fin d'année 2022, nous sommes arrivés aux 90 % du montant maximum du lot 1 du marché et il devient nécessaire de l'augmenter.

En application de l'Article R2194-8 du Code de la Commande Publique, il est donc proposé d'augmenter le montant maximum de 15 % par an, soit 13 500 € HT et ainsi passer le montant maximum à 103 500 € HT.

**Sans minimum – Nouveau Montant maximum annuel 103 500,00 € HT**

La répartition du montant maximum annuel entre les co-traitants du LOT 1 se fera comme suit :

- Schilis : 5000 euros HT/an
- Compagnie des clôtures : 98 500 euros HT/an

Le projet d'avenant a été présenté en CAO le 6 octobre 2022.

2022/125  
BC du 17/10/2022

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au lot 1 du marché 200105 relatif à la fabrication et pose d'éléments de sécurisation et éléments de clôtures ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 au lot 1 du marché 200105 ainsi que tout document y afférent.